

COMMUNE DE ST ALBIN-DE-VAULSERRE - ISERE

REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN
HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

SOLIHA BÂTISSEUR
DE LOGEMENT
D'INSERTION
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MAITRE DE L'OUVRAGE
SOLIHA BLI Auvergne Rhône-Alpes
85 avenue Maréchal de Saxe
69003 LYON

* CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES *

(C.C.T.P.) - PHASE D.C.E.

04 - MENUISERIES INTERIEURES

ARCHITECTURE B.C.
rue des Corvées
38660 LE TOUVET
Tél : 04 76 98 90 38
Email : info@abc-archi.fr

BAL ECONOMISTE
1 avenue Pierre de la Gontrie
73800 MONTMELIAN
Tél : 04 79 84 22 68
Email : contact@bal-economiste.fr

AVRIL 2024

CHANTIER : REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LOT N° : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

PAGE 1/19

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

Sommaire

0 RAPPEL DES CLAUSES ET GENERALITES	2
1 DESCRIPTIF GENERAL	9
2 DESCRIPTIF PARTICULIER	11
2.1 PERMEABILITE A L'AIR DE L'ENVELOPPE	11
2.2 TRI SELECTIF	12
2.3 BLOCS-PORTES DE COMMUNICATION	12
2.3.1 Blocs-portes à âme pleine	12
2.3.2 Blocs-portes coulissante escamotable	13
2.3.3 Blocs-portes coupe-feu 1 h	13
2.4 BLOCS-PORTES PALIERES	14
2.5 PLACARDS	14
2.6 FACADES PLACARD TECHNIQUE	17
2.7 PLINTHES	18
2.8 MAINS COURANTES ET GARDE-CORPS BOIS	18
2.9 MIROIR	18
2.10 TRAPPON GAINES TECHNIQUES	19

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

0 RAPPEL DES CLAUSES ET GENERALITES

0 1 RAPPELS

Le présent cahier des Clauses Techniques Particulières fait référence aux :

- * Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics des travaux
- * Cahier des Clauses Techniques Générales en vigueur à ce jour
- * Cahier des Clauses Administratives Particulières applicables à la présente opération

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions des DTU, Normes Françaises, Cahier des Charges du CSTB, décrets, arrêtés, circulaires, etc... en vigueur à la date de l'appel d'offres.

0 2 CONCEPTION ET DIRECTION DES TRAVAUX

Le projet et les plans d'exécution Architecte, ainsi que la Direction des travaux, sont assurés par :

ARCHITECTURE B.C.
rue des Corvées
38660 LE TOUVET
Tél : 04 76 98 90 38
Email : info@abc-archi.fr

0 3 REGLEMENTS ET NORMES

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions des DTU, Normes Françaises, Cahier des Charges du CSTB, décrets, arrêtés, circulaires, etc..., qui régissent la construction du présent bâtiment, en vigueur à la date de remise de l'offre et notamment aux prescriptions des documents rappelés ci-dessous :

- DTU N° 36.2 - Applicable aux ouvrages de menuiseries intérieures
- DTU N° 36.5 - Applicable aux ouvrages de menuiseries extérieures
- DTU N° 39 - Applicable aux ouvrages de vitrerie - miroiterie
- RT 2005 et RT 2012 - Définissant les calculs de déperditions
- Recommandations professionnelles S.N.J.F. (mastics, joints)
- N.F.P. 24.351 - Protection contre la corrosion
- N.F. EN 335 - Durabilité du bois et des matériaux à base de bois

CHANTIER : REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LOT N° : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

PAGE 3/19

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

- N.F. EN 350 dérivés de bois
 - Durabilité du bois et des matériaux
 - N.F. EN 351-1 de bois
 - Durabilité du bois et des produits à base de bois
 - AVIS TECHNIQUES - Pour l'ensemble des matériaux mis en œuvre
- et tout autre document complétant et / ou modifiant la liste ci-avant.

0 4 REGLEMENTATIONS DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Dans les domaines où ils existent et dans des conditions permettant une mise en concurrence objective, des matériaux, produits ou équipements dont les caractéristiques d'aptitude à l'emploi ont été évaluées par un tiers indépendant doivent être utilisés systématiquement. C'est à dire :

- Des matériaux, produits ou équipements contrôlés périodiquement et certifiés conformes aux normes, par un organisme certificateur accrédité [1] établi dans l'Espace Economique Européen. Le site d'AFOCERT (Association Française des Organismes de Certification des Produits de Construction), www.afocert.fr, renseigne sur les certifications de produits de construction existantes en France.
- Des produits intégrés à un procédé de construction innovant bénéficiant d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'une Appréciation Technique d'expérimentation (ATex) ou d'un Pass innovation (voir <http://evaluation.cstb.fr/>).

A défaut, les matériaux, produits ou équipements doivent justifier de caractéristiques de performance équivalentes. La justification de l'équivalence est à fournir par le fabricant concerné.

Les matériaux, produits ou équipements doivent bénéficier d'un certificat de conformité et/ou avis technique à jour (leur validité peut être vérifiée sur la liste des produits certifiés/évalués mise à disposition du public par l'organisme concerné).

0 5 GENERALITES

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaires à la mise en œuvre, ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il sera également dû tous les travaux et annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

CHANTIER : REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LOT N° : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

PAGE 4/19

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

Les matériels, les produits et matériaux énumérés dans le présent C.C.T.P. ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leur qualité. L'entrepreneur devra répondre impérativement à la solution de base, faute de quoi sa proposition ne pourra être retenue.

A la fin des travaux, le chantier devra être livré propre et dégagé de toutes traces de gravois qui devront être évacués à une Décharge Spécialisée.

L'Entrepreneur devra vérifier soigneusement toutes les cotes portées aux dessins et s'assurer de leur concordance dans les différents plans. Dans le cas de doute, il en référera immédiatement à :

ARCHITECTURE B.C.

rue des Corvées

38660 LE TOUVET

Tél : 04 76 98 90 38

Email : info@abc-archi.fr

Tous les ouvrages prévus au présent C.C.T.P. seront à exécuter suivant les alignements, les formes et les dimensions figurées sur les plans. De plus, l'Entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables pour assurer le complet et parfait achèvement des ouvrages.

Suivant le DTU 36.5, les tolérances de réglage et de planitude sont de 4 mm maximum sur la verticalité et l'horizontalité.

Il sera fait application pour la mensuration des ouvrages, du mode de métré défini dans le présent Descriptif. Enfin, le bordereau de prix unitaires fourni par l'Entrepreneur suivra l'énumération du Quantitatif.

Les menuiseries devront être parfaitement ajustées, leurs surfaces finement poncées, les arêtes ou moulures bien nettes. Les travaux de menuiserie comprennent tous les assemblages, coupes, vis, entailles ou façonnages qui sont nécessaires.

L'entreprise devra les protections demandées par le Maître d'Oeuvre : Fermetures provisoires, condamnations de vantaux, etc... Notamment, les seuils des portes palières devront être protégés pendant toute la durée du chantier. Les menuiseries abîmées seront refusées et remplacées.

L'enlèvement des protections en fin de travaux (à la demande du Maître d'Oeuvre) sera à la charge de l'entrepreneur.

0 6

CONTENU DU PRIX

Ainsi qu'il est dit au C.C.A.P., l'Entrepreneur reconnaît qu'il a pris parfaite connaissance des lieux, des pièces du dossier et qu'il s'est rendu compte de toutes sujétions et difficultés du travail. Il devra justifier son

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

montant total en donnant les prix élémentaires par nature d'ouvrage. Pour cela, le quantitatif joint en annexe servira de base à la remise des propositions et permettra l'établissement des situations des travaux exécutés. Mais ce devis n'a aucun caractère d'engagement vis à vis de :

La société SOLIHA Auvergne Rhône-Alpes, Maître de l'Ouvrage

et seul le prix qui ressortira du DPGF porté dans l'Acte d'Engagement sera contractuel.

Tous les ouvrages prévus au présent C.C.T.P. seront à exécuter suivant les alignements, les formes et les dimensions figurées sur les plans. De plus, l'Entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables pour assurer le complet et parfait achèvement des ouvrages.

Il sera fait application, pour la mensuration des ouvrages, du mode de métré défini dans le présent C.C.T.P. En outre, le bordereau de prix unitaires fourni par l'Entrepreneur suivra l'énumération du quantitatif. Les prix portés dans le bordereau seront nets et comprendront toutes charges, taxes, frais divers et bénéfice à la date de remise des prix.

0 7 ETAT DES LIEUX

L'Entrepreneur sera tenu de se rendre sur les lieux pour apprécier les travaux intéressés par la configuration de l'immeuble, notamment l'importance et le genre de travaux préliminaires d'aménagement. Il devra en particulier prévoir les mesures utiles, afin d'éviter tout dommage aux ouvrages existants sans qu'il puisse s'en prévaloir pour obtenir un dédommagement quelconque de la part du Maître d'Ouvrage.

0 8 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

L'entreprise est tenue de prendre connaissance des C.C.T.P. des autres corps d'état.

Avant le commencement des travaux, le titulaire du présent lot devra réceptionner tous les supports.

Toute exécution n'ayant pas été précédée de remarque signifiera que les supports sont acceptés en l'état et l'entreprise en subira les conséquences.

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

0 9 NOTE THERMIQUE

La performance thermique des bâtiments devra être optimale et notamment respecter les points suivants :

- une isolation thermique renforcée, qui devra être conforme ou équivalente aux prescriptions de conception
- la mise en place de doubles vitrages performants spécifiques (traitement avec Sg particulier)
- une attention particulière sur les détails de liaison de parois, afin de limiter au maximum les ponts thermiques
- une rigueur sur la gestion de l'étanchéité à l'air

La perméabilité à l'air conditionne dans une large mesure les performances environnementales d'un bâtiment en agissant à la fois sur ses performances énergétiques, la qualité du confort obtenue (thermique, acoustique et qualité d'air intérieur) et la conservation du bâtiment. L'attention de l'entrepreneur est attirée sur la qualité absolument parfaite qui sera exigée par le Maître d'Oeuvre, pour l'étanchéité à l'eau et à l'air.

0 10 ECHANTILLONS

Sont inclus dans le forfait, la fourniture et présentation des échantillons nécessaires à la bonne appréciation de l'ensemble des produits.

En cours de chantier, l'entreprise devra fournir à chaque demande du Maître d'Oeuvre tous les renseignements ou échantillons qui lui seront réclamés.

Un panneau de quincaillerie avec références et marques sera soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre.

0 11 PLANS - RESERVATIONS

Les plans et détails d'exécution sont à la charge du présent lot et devront être soumis pour acceptation à la Maîtrise d'Oeuvre et au Bureau de Contrôle.

Ces plans devront être réalisés pendant la période de préparation du chantier.

Aucune fabrication ne devra être réalisée sans l'accord de la Maîtrise d'Oeuvre et du Bureau de Contrôle.

L'Entreprise devra en outre fournir au Bureau Structure pendant la période de préparation les plans de réservations de toutes les menuiseries incorporées dans les voiles béton sous peine de rectifier à sa charge les piquages ou rebouchages nécessaires.

Les percements, calfeutrement et rebouchages après exécution de ses travaux restent à la charge du présent lot.

Avant commencement des travaux, le titulaire du présent lot devra

CHANTIER : REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LOT N° : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

PAGE 7/19

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

réceptionner tous les supports notamment ceux du lot Gros Œuvre et du lot Cloisons - Doublages - Plafonds.

Toute exécution non précédée de remarques, signifiera que les supports sont acceptés sans réserve par l'entrepreneur du présent lot.

0 12 QUALITE ET NATURE DES BOIS

Les bois seront secs, étuvés et ne devront pas présenter de fissurations, gauchissements, ou autres défauts. Ils auront reçu un traitement fongicide, insecticide, et anticryptogamique.

Un certificat de traitement sera remis au Maître d'Œuvre dans la période de préparation.

0 13 EPAISSEURS ET NATURE DES VITRAGES

L'entreprise devra, sous sa propre responsabilité, définir les épaisseurs des vitrages en fonction des dimensions maximum et vérifier la conformité des vitrages de sécurité en fonction de leurs emplacements, destination, etc...

Toutes les mises en conformité des épaisseurs et nature des vitrages seront dues sans aucune indemnité.

0 14 SIGNALISATION ET PROTECTIONS DES VITRAGES

Le titulaire du présent lot devra la matérialisation et la protection de ses vitrages dès leur pose et le nettoyage des volumes en fin de chantier.

Si cette clause n'est pas observée, tous les bris et rayures seront à la charge du présent lot.

0 15 CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES MATERIAUX ET PRODUITS DE CONSTRUCTION

* Origine des bois :

- La provenance des bois sera justifiée par la production d'un label garantissant que les bois proviennent d'exploitations durablement gérées (Label FSC ou PEFC). Bois exotique proscrit.

- Les panneaux à base de bois utilisés et les poutres lamellées collées devront répondre au marquage E1 (faible émissivité en formaldéhyde) ou aux classes d'émission les moins contaminantes :

- Les panneaux de contreplaqué de classe A selon la Norme NF EN 804

- Les panneaux de particules de classe 1 selon la NF EN 312

- Les panneaux de fibres de classe A selon la NF EN 622-1.

* Produits de traitements du bois :

CHANTIER : REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LOT N° : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

PAGE 8/19

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

- Préférer des essences naturellement durables pour la classe de risque qui, par la conception même du bâtiment, ne nécessitent pas de produits de traitement du bois, et auront ainsi une bonne recyclabilité,

- Dans la mesure où un traitement est effectivement nécessaire, les produits certifiés CTB-P+ seront exigés.

* Produits de finition :

- Exigence de peintures, lasures ou vernis labellisés Ecolabel européen, Ange Bleu, Nature plus ou cygne blanc

- Exigence de peintures « sans solvants » de types alkydes en émulsion contenant moins de 15 grammes de COV par litre de produit.

- L'ensemble des produits de traitement et de finition intérieure contiendront moins de 2,5% de produits dangereux (justification par fiche de données de sécurité)

0 16 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (D.O.E.)

L'entrepreneur doit son D.O.E. en 1 dossier informatique comprenant (le cas échéant) :

- Documentation sur les matériels et matériaux installés (références, coloris, localisation, notices techniques)
 - Notice de fonctionnement et d'entretien
 - Conseils d'utilisation et d'exploitation
 - Plans en dwg
 - Essais (coprec ou autre) éventuels à transmettre au Maître d'Œuvre au plus tard le jour de la réception.
- Toutes ces prestations sont incluses dans le prix.

0 17 CONTROLE TECHNIQUE

En attente de la désignation d'un Bureau de Contrôle par le Maître d'Ouvrage

0 18 COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

La présente opération est soumise à la réglementation concernant l'organisation de la prévention sur le chantier B.T.P. suivant :

- Loi 93-1418 du 31 Décembre 1993
- Décret 94-1159 du 26 Décembre 1994
- Décret 95-543 du 4 Mai 1995
- Arrêtés du 7 Mars 1995

En attente de la désignation d'un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé par le Maître d'Ouvrage

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

1 DESCRIPTIF GENERAL

1 1 DESCRIPTIF GENERAL

Toutes les portes intérieures seront normalisées : épaisseur 40 mm et hauteur 2,04 m.

Les huisseries seront en bois dur et comprendront des moulures couvre-joints à chaque parement.

Les happes à scellement (en maçonnerie) ou les pattes de liaisons (en cloison) seront prévues en nombre suffisant avec les huisseries au présent lot.

Il en sera de même pour le ferrage complémentaire de la porte, tels que paumelles et gâches.

Toutes les portes seront de type "à recouvrement".

Parement isoplane livré finition à peindre sur le chantier, à âme alvéolaire, pour les portes de distribution des logements.

Parements et chants pré-peints en impression, à âme pleine, pour les portes des communs.

Chaque vantail recevra des paumelles "menuiserie à recouvrement" acier renforcé, une serrure et une garantie.

Butoir d'arrêt de porte pour chaque vantail

Garnitures pour toutes les portes des parties privatives de marque HOPPE série VERONA ou VACHETTE série MUZE en aluminium anodisé ou équivalent avec plaques de propreté sur les 2 faces.

Garnitures pour toutes les portes des parties communes de marque HOPPE série MARSEILLE ou VACHETTE série RIVIERA en aluminium anodisé.

Pour les portes des sanitaires, les garnitures seront sur rosace avec olive de condamnation/pastille de décondamnation et rondelle rouge/blanche

Le jeu sous les portes de distribution des logements, après la pose des revêtements de sols ou des bandes de seuil, sera de 10 mm minimum.

Les éléments non définis au DESCRIPTIF GENERAL font l'objet d'un descriptif particulier.

Sans qu'il soit besoin de le répéter à chaque nature d'ouvrage, les observations ci-avant auront valeur descriptive.

ORGANIGRAMME DES SERRURES

L'entreprise fournira 3 clés par porte, des cylindres provisoires seront demandés.

L'organigramme du chantier sera présenté, à charge du présent lot, pour acceptation par le Maître d'Ouvrage pendant la période de préparation et avant toute commande.

Les cylindres seront de type VACHETTE ou BRICARD. Les serrures de sûreté seront de classement A2P* BP1.

CHANTIER : REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LOT N° : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

PAGE 10/19

ARTICLE

DESCRIPTIF - MODE DE METRE

DESTINATION

REGLE INCENDIE

L'entreprise comprend à son lot, des portes notamment, qui doivent posséder des caractéristiques suivant arrêté du 31 janvier 86 "Protection des Bâtiments d'Habitation Contre l'Incendie". Lors de la remise des offres, l'adjudicataire du présent lot devra fournir les procès-verbaux d'essai de résistance au feu.

Il fournira également ceux des produits utilisés.

REGLE ACOUSTIQUE

Portes de distribution intérieure : Label NF CTB conformes à la norme NFP 23-301.

Le bruit généré à la fermeture de la porte doit respecter un niveau de bruit LnAT = 30 dB(A) dans les pièces principales et LnAT = 35 dB(A) dans les cuisines des logements pour le niveau NF.

STOCKAGE ET ENTRETIEN

Le stockage sera obligatoirement fait dans un local parfaitement étanche et sec.

Les ouvrages détériorés par le transport et l'humidité seront refusés.

Durant l'année suivant la réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra l'exécution des travaux nécessaires au bon fonctionnement des menuiseries. Il remplacera toutes les menuiseries qui se déformeront du fait de l'emploi de bois insuffisamment sec, et en conséquence, aura à ses frais tous les travaux annexes telles que retouches de peinture, etc...

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

2 DESCRIPTIF PARTICULIER

Le présent descriptif a été établi sur la base des plans Architecte en date du :

- 27/01/2023 :
 - . Plans de situation
 - . Plans RDC (Etat des lieux - Projet)
 - . Plans 1er étage (Etat des lieux - Projet)
 - . Plans façade Nord-Est (Etat des lieux - Projet)
 - . Plans façade Sud-Ouest (Etat des lieux - Projet)
 - . Plans façades Sud-Est et Nord-Ouest (Etat des lieux - Projet)
- 22/03/2023 :
 - . Coupe AA
- 23/03/2023 :
 - . Coupes BB et CC

Repérage des logements :

- RDC :
 - . logement Sud-Est = Logement 1
 - . logement Nord-Ouest = Logement 2
- R+1 :
 - . logement Sud-Est = Logement 3
 - . logement Sud-Ouest = Logement 4
 - . logement Nord-Ouest = Logement 5

2.1 PERMEABILITE A L'AIR DE L'ENVELOPPE

2.1 1 Perméabilité à l'air de l'enveloppe

La perméabilité à l'air conditionne dans une large mesure les performances environnementales d'un bâtiment en agissant à la fois sur ses performances énergétiques, la qualité du confort obtenue (thermique, acoustique et qualité d'air intérieur) et la conservation du bâtiment.

Dans le cadre du projet, des mesures en cours et en fin de chantier permettront de vérifier l'objectif fixé :

$$\text{Indice de perméabilité à l'air sous 4Pa : } Q_4 \leq 1,00 \text{ m}^3/\text{h.m}^2_{\text{surface}}$$

déperditive

Ces tests pris en charge par le Maître d'Ouvrage seront réalisés à différents moments du chantier (une fois le bâtiment hors d'eau/ hors d'air et avant finitions intérieures...) sur tout ou partie du bâtiment.

Les entreprises devront être présentes lors des tests afin de pouvoir clairement identifier les reprises nécessaires sur les points ne garantissant pas une bonne étanchéité à l'air. Les reprises seront à la

CHANTIER : REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LOT N° : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

PAGE 12/19

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

charge de chaque entreprise et devront être réalisées sur l'ensemble du bâtiment concerné (pas uniquement dans la zone testée).

Initialement à la charge du Maître d'Ouvrage, ces tests seront cependant refaits à la charge des entreprises en cas d'échec.
Les entreprises s'engagent donc sur l'atteinte de cette performance, aux respects des mises en œuvre adaptées et à la réalisation de l'ensemble des reprises si nécessaire après les tests et détections de fuites associées.

2.2 TRI SELECTIF

2.2 1 Tri sélectif des déchets de chantier

La gestion des déchets de construction se fera en limitant les déchets à la source et en organisant le tri des rebuts sur le chantier.

L'entrepreneur du présent lot devra obligatoirement assurer, au jour le jour, le tri de ses déchets et les amener dans une Décharge Spécialisée.

Le brûlage des emballages, déchets de matériaux ou tout autres matières, y compris végétales, est strictement interdit.

2.3 BLOCS-PORTES DE COMMUNICATION

La pose des huisseries dans les cloisons est à la charge du lot n°05 - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS

2.3.1 Blocs-portes à âme pleine

Conforme au Descriptif Général.
Porte à âme pleine, finition stratifié.

MM - A l'unité suivant dimensions

2.3.1.1 Serrure pêne dormant 1/2 tour

2.3.1.1 1 De 0,93 x ht 2,04 m

* Séjours et chambres des logements

2.3.1.1 2 De (0,85+0,40) x ht 2,04 m

* RDC :
. Logement 1 :
+ Séjour

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

2.3.1.2 Serrure à condamnation

2.3.1.2 1 De 0,73 x ht 2,04 m

* RDC :
. Logement 2 :
+ WC

2.3.1.2 2 De 0,93 x ht 2,04 m

* Salles de bains des logements
* R+1 :
. Logement 3 :
+ WC
. Logement 4 :
+ WC

2.3.1.3 Serrure bec de cane

2.3.1.3 1 De (0,85 + 0,40) x ht 2,04 m

* RDC :
. Communs :
+ Dégagement
* R+1 :
. Communs :
+ Dégagement

2.3.2 Blocs-portes coulissante escamotable

Conforme au Descriptif Général.

Porte coulissante escamotable à un vantail avec poignées encastrées en aluminium. Finition à peindre

Structure en acier galvanisé, type SCRIGNO ou produit équivalent, mise en œuvre dans l'ossature de la cloison PLACOSTIL, sans rail au sol.

MM - A l'unité

2.3.2 1 De 0,77 x ht 2,04 m coulissante escamotable

Avec serrure à condamnation

* RDC :
. Logement 1 :
+ WC
* R+1 :
. Logement 5 :
+ WC

2.3.3 Blocs-portes coupe-feu 1 h

Conforme au Descriptif Général.

Porte à âme pleine, coupe-feu 1 heure.

Serrure de sûreté et bouton moleté côté intérieur.

MM - A l'unité suivant détails

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

2.3.3.1 Serrure de sûreté

2.3.3.1 1 De 0,83 x ht 2,04 m

* Combles :
Accès combles

2.4 BLOCS-PORTES PALIERES

Bloc-porte intérieure type MALERBA ou équivalent, comprenant :

- Porte à âme pleine EI30 conforme au Descriptif Général.
- Huisserie en bois exotique 1er choix à peindre et seuil en aluminium extrudé ou seuil suisse en bois répondant aux nouvelles normes pour les personnes à mobilité réduite.
- Joint d'étanchéité périphérique.
- Ferrage par 4 paumelles réglables et indévissables de l'extérieur.
- Fermeture 3 points, avec serrure de sûreté A2P BP1 et béquillage double avec plaques de propreté.
- L'ensemble doit être anti-effraction.
- Butée de sol, judas optique et entrebailleur.
- Habillage de tableaux en médium à lasurer, avec couvre-joint.
- Affaiblissement acoustique 39 dBA.
- Dimensions : 0,93 x ht 2,04 m

$$U_w \leq 2,00 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$$

MM - A l'unité pour l'ensemble

2.4 1 Portes de 0,93 x ht 2,04 m.

* Portes palières des logements

2.5 PLACARDS

Travaux comprenant :

- Portes ouvrant à la française ou portes COULISSANTES type SOGAL gamme KENDOORS ou KAZED gamme OPERA 10, ou produit équivalent, avec profils en acier laqué ton blanc et panneaux (3 décors au choix).
- Fourrures sapin de 70 x 11 mm posées verticalement pour compenser l'épaisseur des plinthes.
- Etagères en panneaux de mélaminé blanc (Classement E1 ou E0) de 19 mm d'épaisseur, compris placage des chants vus.
- Séparation toute hauteur, 5 étagères et une penderie

Pour les placards de largeur inférieure à 0,60 m :

- . 3 étagères réglables, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier

Pour les placards de 0,60 à 1,40 m :

- . 2 étagères fixes sur toute la largeur du placard
- . 1 tringle penderie sur toute la largeur en dessous

Pour les placards de largeur supérieure à 1,40 m :

- . 1 étagère fixe sur toute la largeur du placard à 2,00 m du sol

CHANTIER : REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LOT N° : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

PAGE 15/19

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
	<p>. 1 séparation de 2,00 m de haut . 3 étagères réglables sur une moitié, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier - 1 tringle penderie sur l'autre moitié des placards</p> <p>MM - A l'unité suivant dimensions</p>	
2.5 1	<p>De 0,93 x ht 2,20 m - 1 vantail</p> <p>Compris 5 étagères réglables sur la largeur du placard, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier</p> <p>MM - A l'unité</p>	<p>* <u>RDC</u> :</p> <p>. Logement 2 : + Chambre façade Nord-Est</p>
2.5 2	<p>De 1,24 x ht 2,20 m - 2 vantaux</p> <p>Compris 5 étagères réglables sur la largeur du placard, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier</p> <p>MM - A l'unité</p>	<p>* <u>RDC</u> :</p> <p>. Logement 2 : + Circulation</p>
2.5 3	<p>De 1,00 x ht 2,50 m - 2 vantaux coulissants</p> <p>Compris 5 étagères réglables sur la largeur du placard, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier</p> <p>MM - A l'unité</p>	<p>* <u>RDC</u> :</p> <p>. Logement 2 : + Circulation</p>
2.5 4	<p>De 1,22 x ht 2,50 m - 2 vantaux coulissants</p> <p>Compris 5 étagères réglables sur la largeur du placard, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier</p> <p>MM - A l'unité</p>	<p>* <u>R+1</u> :</p> <p>. Logement 5 : + Chambre façade Nord-Est</p>
2.5 5	<p>De 1,48 x ht 2,50 m - 2 vantaux coulissants</p> <p>Compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 séparation centrale toute hauteur - 5 étagères réglables sur la moitié du placard, posées sur 	<p>* <u>RDC</u> :</p> <p>. Logement 2 : + Chambre façade Sud-Ouest</p>

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
	<p>crémaillères métalliques et taquets en acier - 1 tringle penderie sur l'autre moitié du placard</p> <p>MM - A l'unité</p>	
2.5 6	<p>De 2,05 x ht 2,50 m - 2 vantaux coulissants</p> <p>Compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 séparation centrale toute hauteur - 5 étagères réglables de part et d'autre de la séparation, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier <p>MM - A l'unité</p>	<p>* <u>R+1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Logement 3 : + Entrée
2.5 7	<p>De 2,45 x ht 2,50 m - 2 vantaux coulissants</p> <p>Compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 séparation centrale toute hauteur - 5 étagères réglables de part et d'autre de la séparation, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier <p>MM - A l'unité</p>	<p>* <u>R+1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Logement 5 : + Circulation
2.5 8	<p>De 2,61 x ht 2,50 m - 2 vantaux coulissants</p> <p>Compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 séparation centrale toute hauteur - 5 étagères réglables sur la moitié du placard, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier - 1 tringle penderie sur l'autre moitié du placard <p>MM - A l'unité</p>	<p>* <u>R+1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Logement 5 : + Chambre façade Nord-Est
2.5 9	<p>De 2,71 x ht 2,50 m - 2 vantaux coulissants</p> <p>Compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 séparation centrale toute hauteur - 5 étagères réglables sur la moitié du placard, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier - 1 tringle penderie sur l'autre moitié du placard 	<p>* <u>R+1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Logement 3 : + Chambre façade Sud-Est

CHANTIER : REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LOT N° : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

PAGE 17/19

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

MM - A l'unité

2.5 10 De 2,78 x ht 2,50 m - 2 vantaux coulissants

Compris :

- 1 séparation centrale toute hauteur
- 5 étagères réglables sur la moitié du placard, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier
- 1 tringle penderie sur l'autre moitié du placard

* R+1 :

- . Logement 5 :
- + Chambre façade Nord-Ouest

MM - A l'unité

2.5 11 De 2,87 x ht 2,50 m - 2 vantaux coulissants

Compris :

- 1 séparation centrale toute hauteur
- 5 étagères réglables sur la moitié du placard, posées sur crémaillères métalliques et taquets en acier
- 1 tringle penderie sur l'autre moitié du placard

* R+1 :

- . Logement 4 :
- + Chambre façade Sud-Ouest

MM - A l'unité

2.6 FACADES PLACARD TECHNIQUE

Composée de vantaux de hauteur 2,04 m + imposte fixe + traverse basse ht 0,10 m.

Conforme au Descriptif Général. Pré-peint en impression, finition à peindre.

A âme pleine, CF 1/2 h, avec batteuse à larder.

Compris grille de ventilation.

Pose au présent lot.

MM - A l'unité de façade suivant dimensions

2.6 1 De 2.65 x ht 2.50 m (PF 1/2 h)* RDC :

- . Communs
- + Circulation

* R+1 :

- . Communs
- + Circulation

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
2.7	<u>PLINTHES</u> Profil du commerce en sapin, clouées-collées sur cloisons en plaque de plâtre ou chevillées dans murs béton. Compris toutes coupes, raccord à l'onglet et tablettages, joints acrylique de finition et toutes sujétions de mise en oeuvre. Finition à peindre. Dimensions : 100 x 11 mm MM - Au ml réel, sans P.V. pour petites parties ou retours	
2.7 1	Plinthes de 100 x 11 mm	* Ensemble des pièces avec sol souple collé
2.8	<u>MAINS COURANTES ET GARDE-CORPS BOIS</u> Ensemble en hêtre 1er choix, finition à vernir comprenant : - Garde-corps : . Poteaux 0,10 x 0,10 m, à pointe de diamant . Main courante de 0,07 x 0,08 m avec profil type à gorge et chanfrein . Lisse basse de 0,05 x 0,035. . Balustres droits de 0,035 x 0,035 m, tous les 0,11 m de vide . Hauteur : 1,00 m - Main courante périphérique dito ci-avant. - Habillage nez de dalle en Médium de 19 mm à peindre fixé sur la dalle béton. MM - Au ml	
2.8 1	Mains courantes	* Escalier RDC/R+1 (en périphérie)
2.8 2	Garde-corps rampant	* Escalier RDC/R+1 (en partie centrale)
2.9	<u>MIROIR</u> Fourniture et pose d'un miroir argenté, à bords adoucis, compris accessoires de fixations invisibles et indémontables. MM - A l'unité suivant dimensions	
2.9 1	De 1,02 x 1,00 m.	* <u>R+1</u> : . Logement 4 : + Salle de bains
2.9 2	De 1,55 x 1,00 m.	* <u>R+1</u> : . Logement 5 : + Salle de bains
2.9 3	De 1,78 x 1,00 m.	* <u>RDC</u> : . Logement 1 : + Salle de bains

CHANTIER : REHABILITATION DU BATIMENT DIT "ANCIEN HOSPICE" EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LOT N° : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

PAGE 19/19

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

* R+1 :. Logement 3 :
+ Salle de bains

2.9 4 De 1,81 x 1,00 m.

* RDC :. Logement 2 :
+ Salle de bains**2.10 TRAPPON GAINES TECHNIQUES**

Trappon type MALERBA ou produit équivalent, modèle abattant, comprenant :

- Cadre métallique, à fournir au lot n)05 - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS pour mise en œuvre dans cloisons, ensemble protégé par primaire antirouille époxydique polymérisé au four. avec trous ou pattes à scellement pour fenêtres.

- Un panneau de 40 mm d'épaisseur.

- Batteuse en applique en partie haute type BRICARD réf. 4468 ou équivalent.

- Equerre de maintien en partie basse.

- L'ensemble doit être coupe-feu 1/2 heure.

- Affaiblissement acoustique de 32 dB : par joint isophonique périphérique, joint d'hubriserie à double lèvres type RUBBERIA réf. 12565 ou équivalent (PV correspondant à fournir) et par doublage de la trappe par 5 cm de laine minérale.

- L'ensemble doit être étanche à l'air.

MM - A l'unité

2.10 1 Trappe de visite de 0,30 x 0,50 m

* Gains techniques dans
Salles de bains